

## Séance publique du 2 mai 2006

### Délibération n° 2006-3360

commission principale : développement économique

objet : **Requalification de la vallée de la Chimie - Convention avec l'association Esthétique et cités - Subvention**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 12 avril 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

#### Le contexte

Initiée en 1997, la démarche de requalification des zones et parcs industriels demeure une priorité de la Communauté urbaine. Après une phase d'évaluation et de concertation avec les acteurs locaux (les Communes, les associations de chefs d'entreprises) et les partenaires de la démarche Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise, elle a notamment abouti en 2003 à la définition des objectifs suivants :

- assurer, sur l'ensemble des zones d'activités communautaires, une intervention équitable de la Communauté urbaine,
- effectuer une prestation de meilleure qualité dans le niveau d'entretien et d'aménagement de ces zones en y concentrant des moyens financiers et humains spécifiques pendant une période donnée dans un périmètre précis,
- permettre une meilleure implication des entreprises concernées par un travail régulier de partenariat et d'association aux projets,
- améliorer la participation des zones d'activités concernées aux dynamiques et aux stratégies économiques de l'agglomération.

Entrée majeure de l'agglomération et site à fort enjeu environnemental et paysager, la vallée de la Chimie connaît, depuis quelques années, de profondes évolutions économiques principalement liées aux mutations de l'industrie chimique mais aussi, plus récemment, à la labellisation d'un pôle de compétitivité chimie-environnement en région lyonnaise. Organisé autour de grandes voiries nationales et concentré sur quelques grandes emprises foncières appartenant aux grands comptes de la chimie, ce site constitue un passage obligé pour des milliers d'automobilistes et constitue un vecteur d'image important pour l'agglomération.

La Communauté a engagé, depuis 1997, une politique active en terme de réfection de voiries, mise en sécurité et mise aux normes des réseaux publics, de plantations et de paysagement sur l'ensemble du secteur (cf. autorisation de programme d'un montant de 2 566 000 € pour 2004-2007).

Il s'agit, aujourd'hui, de poursuivre ce travail et d'ouvrir le partenariat avec les acteurs publics et privés, également gestionnaires des espaces et de l'image globale du site.

C'est dans le cadre de cette politique de requalification et de promotion de la filière chimie-environnement *via* Axelera, le pôle de compétitivité que l'association Esthétique et cités propose à la Communauté urbaine de participer à la requalification esthétique et à l'insertion urbaine et paysagère du mur autoroutier situé à Pierre Bénite (usine Arkéma).

### *Les objectifs de l'opération*

L'association Esthétique et cités a pour objet la promotion et la recherche d'événements se rapportant à l'art dans la cité en réalisant notamment des murs peints.

Dans ce contexte, l'Association propose de mener une opération de mur peint en réalisant une fresque sur le thème de la chimie, sur le mur autoroutier situé dans la commune de Pierre Bénite, le long de l'autoroute A 7. Sur plus d'un kilomètre de long, à l'entrée sud de Lyon, le mur d'enceinte de l'usine Arkéma est un site stratégique sur lequel l'Association souhaite mener une expérience artistique avec des graffeurs internationaux.

Le thème de la chimie sera décliné autour d'objets (semelles, climatiseurs, détergents, etc.), de produits pour l'activité quotidienne de l'homme ; d'activités telles que la recherche, l'innovation, les molécules, la production de matières premières, etc. ; l'environnement, la terre, les fleuves, l'habitat, Lyon et Pierre Bénite, etc. Déclinée tel un clip visuel, les automobilistes et les usagers découvriront cette œuvre qui servira de vitrine à l'activité chimique de Lyon et de son agglomération.

Ce projet artistique et industriel répond donc à un triple objectif :

- prolonger sur un site industriel majeur à forts enjeux visuels le parcours des murs peints constituant une spécificité lyonnaise de renommée internationale,
- donner à voir une vitrine spectaculaire et esthétique du savoir-faire historique de Lyon en chimie mais également affirmer le potentiel d'innovation et de recherche de cette filière,
- redonner une nouvelle image à ce site actuellement très dégradé et dévalorisant pour l'ensemble de l'agglomération.

Cette opération s'inscrit pleinement dans la volonté de la Communauté urbaine d'encourager la requalification esthétique et paysagère de la vallée de la Chimie en concentrant, notamment, ses efforts sur des sites à fort impact visuel, dans la continuité des grandes opérations de reconversion engagées depuis le Confluent, Gerland et le sud de la vallée de la Chimie (opération Nice Looking de la raffinerie et du mur des Razes de Feyzin).

De même, la réalisation de cette fresque contribue à accroître le rayonnement de Lyon à travers la thématique des murs peints.

Enfin, grâce à ce partenariat, la Communauté urbaine souhaite initier une meilleure implication de l'entreprise Arkéma dans les projets de reconversion en cours sur la plate-forme chimique, tout en permettant à l'Association de trouver un terrain d'expression par l'intermédiaire de l'art public urbain.

### *Le budget prévisionnel*

Dépenses prévisionnelles	2006 (en € TTC)	Recettes prévisionnelles	2006 (en € TTC)
conception	15 000	partenaire privé : Arkéma	90 000
préparation et logistique-réalisation	105 000	partenaire public : Communauté urbaine	30 000
total charges prévisionnelles	120 000	total recettes prévisionnelles	120 000

L'association Esthétique et cités associera la Communauté urbaine à la définition de l'opération (maquette). Un certificat d'achèvement des travaux sera également demandé.

Compte tenu de ces éléments, la Communauté urbaine propose de soutenir l'Association à hauteur de 30 k€ sur l'année 2006, pour la réalisation de son projet ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

#### DELIBERE

**1° - Donne** un avis favorable à la signature de la convention avec l'association Esthétique et cités et au versement d'une subvention de 30 k€, 80 % à compter de la notification de la convention et de la réception de l'appel de fonds, le solde (20 %) à réception du certificat d'achèvement des travaux.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer la convention d'application.

**3° - La dépense** correspondante de 30 000 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine, par décision modificative - exercice 2006 - compte 657 480 - fonction 90 - opération 0865.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,